

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 50 du 13.12.2019
Piliers du 13.12.2019
au 13.01.2020

Monthey, le 11 décembre 2019

N/réf. EC/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérante : PPE "Ancienne Verrerie", représentée par l'Agence Imalp Gérance Sàrl, Rue de Pré-Fleuri 8b, 1950 Sion.

Auteur des plans : Bitz & Savoye SA, Rue Oscar Bider 38, 1950 Sion.

Situation : parcelle No 5097, folio 13, au lieu-dit « Pré Naya », située en zone R8, habitation collective A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la requérante; coordonnées : 2'562'528/1'122'453. Dossier déposé le 4 décembre 2019.

Objet : réfection des parapets de balcons du bâtiment existant.
- Requérants : Mme et M. Sandie et Lionel Gillioz, Chemin d'Arche 22, 1870 Monthey.

Auteur des plans : bureau d'architecture Aalberti SA, Chemin du Verger 1, 1868 Collombey.

Situation : parcelle No 6250, folio 11, au lieu-dit « Bans », située en zone R3, individuelle plaine, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de Mme Anne Gillioz; coordonnées : 2'562'960/1'122'240. Dossier déposé le 6 décembre 2019.

Objet : construction d'une villa individuelle, d'un chemin d'accès et des aménagements extérieurs y relatifs – modification partielle du projet autorisé le 20 mai 2019.
- Requérant : M. Steve Studer, Route de la Jurna 19, 1871 Choëx.

Situation : parcelle No 1911, folio 36, au lieu-dit « Château Levin », située en zone R1, individuelle coteau B, et en zone forêt du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'563'110/1'121'160. Dossier déposé le 9 décembre 2019.

Objet : fermeture d'un couvert pour la création d'un local de rangement.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 13 janvier 2020 à 18.00 heures